

premier ministre que je perds mon temps. J'ai dit au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qu'il semble comprendre la situation, mais qu'il doit obéir aux ordres des trois ou quatre ministres influents dont les décisions sont théoriques et livresques et qui enfin, après 20 ans d'attente, mettent en œuvre le plan qu'ils ont conçu. Cette expérience a des répercussions sur la nation canadienne.

Monsieur l'Orateur, le député de Davenport a parlé pendant 10 ou 15 minutes, puis il a quitté la Chambre. Il a demandé comment faire pour appliquer une politique de la main-d'œuvre avec les ressources que nous avons afin de contrebalancer les politiques actuelles du gouvernement. L'an dernier, le comité de l'expansion régionale a eu une partie de plaisir dans l'Ouest, rien d'autre. Nous n'avons pas entendu de témoignages, mais nous avons visité la campagne et examiné un certain nombre d'entreprises. Nous avons vu le projet de l'ARDA au nord de l'Alberta et à Edson. Nous avons observé la magnifique entreprise de Relance au Lac-la-Biche et à Prince Albert et nous avons parcouru la région négligée entre les lacs au Manitoba, pour laquelle le ministère de l'Expansion économique régionale avait conçu un grand projet qui ne s'est pas réalisé.

Étant éducateur et ayant fait pas mal de recherche avant de venir à la Chambre des communes, ce qui est peut-être regrettable, j'ai été fort impressionné par le travail accompli en vertu du programme de Relance. Il s'agit d'une expérience où le gouvernement considère les façons dont on peut former et recycler les travailleurs dont les qualifications, la formation et l'instruction peuvent être améliorées, ce qui pourrait leur redonner espoir, notamment, et modifier leur attitude.

Beaucoup de ceux que ce programme a visés étaient méritants. Je me souviens fort bien des expériences du Lac-la-Biche et de Prince Albert. Après avoir participé à ce programme durant plusieurs mois, les gens en cause avaient énormément changé. Il avait été entendu que l'étape expérimentale de ce programme se terminerait après l'exécution de recherches et l'adoption de méthodes technocratiques, et s'appliquerait d'un bout à l'autre du pays. Il se serait agi d'un programme de très grande envergure.

J'aurais cru, si le gouvernement voulait créer du chômage, qu'il aurait tenté en même temps d'intéresser les gens à un programme général de recyclage et d'éducation, afin que ceux qui sont mis à pied et qui touchent des prestations d'assurance-chômage et des alloca-

tions sociales reçoivent un peu d'aide du gouvernement. Si ces gens avaient été inclus dans un programme de recyclage, ils auraient peut-être été en mesure de combler les postes vacants sur le marché du travail, car il y a de nombreux emplois qu'ils ne peuvent accepter à cause de leur manque de formation. Un tel programme aurait au moins permis d'améliorer le potentiel global des citoyens. Mais on ne l'a pas fait.

Le ministre va probablement parler après moi et dire que j'ai des lubies, que je manque de réalisme. Toutefois, il n'est pas trop content lui-même du budget dont il dispose pour la vaste tâche à réaliser. Il n'y a dans le monde libre aucune nation prospère où l'argent dépensé pour l'éducation, le recyclage et le perfectionnement n'a pas rapporté de forts dividendes. Le ministre le sait. Aucun économiste nord-américain ne me contredirait lorsque j'affirme que ces programmes sont rentables. Le pays qui peut donner la priorité à ce genre de programme prouve qu'il est un pays prospère.

Monsieur l'Orateur, je tente de faire des propositions constructives. Ma documentation me permettrait de continuer plusieurs heures. Je voudrais que le Parlement—pas un ministre en particulier—cesse d'annoncer de grands programmes fleuris, mais qu'il prenne très au sérieux la question du chômage au Canada et constitue un comité spécial qui parcourrait périodiquement le pays pour entendre les doléances des Canadiens.

Je voudrais que le Parlement charge un comité spécial d'entreprendre une étude exhaustive de la situation du chômage, afin d'en dégager clairement les particularités. Le Bureau fédéral de la statistique en donne une version diluée et obscure. Il établit à 13 p. 100 le taux de chômage dans la région atlantique alors qu'il devrait en réalité s'approcher de 20 p. 100. Ceux qui ne figurent pas dans les listes de l'assistance publique ou de l'assurance-chômage découvrent qu'ils ne sont pas inscrits dans ces statistiques raffinées, publiées par le Bureau fédéral de la statistique.

Si l'on créait un comité spécial à cette fin, je consentirais, en qualité de membre de ce comité, à consacrer de longues heures à l'étude du chômage afin que le Parlement soit informé des bouleversements qu'il cause dans les familles et chez les individus. Il est absolument inacceptable qu'une partie du Canada—presque tout le pays—soit aujourd'hui aux prises avec un problème aigu de chômage et que, dans une région du pays, le taux de chômage atteigne 20 p. 100. Même si